

MC/2087

**Original: anglais
1 novembre 2002**

QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION

**DEMANDE D'ADMISSION DU ROYAUME DU CAMBODGE
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

DEMANDE D'ADMISSION DU ROYAUME DU CAMBODGE
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION

1. Le Royaume du Cambodge a adressé le 25 octobre une lettre dans laquelle il demande à être admis en qualité de Membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Les copies de cette lettre et de la réponse du Directeur général en date du 31 octobre 2002 sont jointes en annexes.

2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'adhésion du Royaume du Cambodge comme sur le taux de sa contribution financière aux dépenses d'administration, que le Directeur général recommande de fixer à 0,040 pour cent du total des contributions assignés aux Etats Membres au titre de la partie administrative du budget.

3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe I

LETTRE DU 25 OCTOBRE 2002 ADRESSEE PAR
LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DU ROYAUME DU CAMBODGE AU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur d'évoquer les relations existant entre le Gouvernement du Royaume du Cambodge et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Sur cette base, le Gouvernement du Royaume du Cambodge serait heureux de nouer des relations plus étroites avec votre Organisation et a l'honneur de demander à devenir Membre de l'Organisation internationale pour les migrations, conformément aux dispositions de l'article 2, alinéa b) de sa Constitution.

De plus, le Gouvernement du Royaume du Cambodge accepte la Constitution de l'OIM conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre de l'Organisation.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 31 OCTOBRE 2002 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DU ROYAUME DU CAMBODGE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 octobre 2002 par laquelle vous m'informez que votre pays souhaite adhérer à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément à l'article 2, alinéa b), de la Constitution.

Je note que votre gouvernement accepte la Constitution de l'OIM conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Il s'engage à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux sera convenu entre le Conseil et lui-même.

Convaincu que l'initiative de votre gouvernement sera accueillie avec satisfaction par les Etats Membres de l'OIM, je tiens à vous dire combien nous nous réjouissons de ce renforcement des relations déjà étroites et cordiales entre le Gouvernement du Cambodge et l'OIM.

Je suis heureux de vous confirmer que les dispositions nécessaires seront prises pour que la demande d'admission de votre pays en qualité de Membre soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM qui se tiendra à Genève du 2 au 4 décembre 2002.

Un document soumettant formellement la demande d'adhésion de votre gouvernement sera remis à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Vous en recevrez un exemplaire, avec quelques détails complémentaires sur la tenue de la session du Conseil et sur la procédure dans laquelle s'inscrira l'examen de la demande d'adhésion de votre pays.

[Formule de politesse]